

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 30 Août 1892

### NOUVELLES LOCALES

Nous apprenons que M. Eugène Soudrille, fabricant d'eaux gazeuses à la Condamine, a eu l'honneur d'être nommé fournisseur breveté de la Maison de S. A. S. le Prince

M. Eugène Soudrille a fait remettre à S. Exc. le Gouverneur Général, la somme de cent francs pour les pauvres de la Principauté.

Dans le courant du mois de juin, nous annonçons que plusieurs malfaiteurs s'étaient, pendant la nuit, introduits dans l'hôtel Pavillon, à Menton, et avaient emporté une quantité considérable d'argenterie de toute sorte.

Le lendemain, la police de Monaco procédait à l'arrestation des nommés Ferrari Jean, Rolleri Stefano et Bruno Carlo, trouvés porteurs de couverts en argent, de plats, de cafetières, marqués aux initiales E. T., qui furent reconnus comme provenant des objets volés à l'hôtel Pavillon.

La justice française demanda l'extradition des trois individus arrêtés, qui furent déférés au parquet de Nice comme co-auteurs ou complices du vol de l'hôtel Pavillon.

L'instruction ouverte contre ces trois individus par M. Ollivier, juge d'instruction, a relevé des charges suffisantes pour les renvoyer devant les assises.

Le dossier de cette affaire a été communiqué au parquet. Les journaux niçois assurent que nous verrons défiler, à la session des assises des Alpes-Maritimes du mois d'octobre prochain, les trois individus en question.

A partir de jeudi, 1<sup>er</sup> septembre, les Concerts de jour des lundi et vendredi de chaque semaine, à Monte Carlo, seront rétablis. Ceux des dimanche et jeudi soir seront terminés à 10 heures.

La Société des Régates de Monaco, placée sous le haut patronage de S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup>, nous communique le programme des régates régionales qui auront lieu dimanche prochain 4 septembre, à 1 heure de l'après-midi, avec le gracieux concours de la Société des Bains de Mer de Monaco.

### LA VOILE

Jauge, règlement et allégeance du Yacht-Club de France, adoptés par l'Union des sociétés nautiques de plaisance maritime sous son patronage.

#### PREMIÈRE SÉRIE

#### COURSE D'HONNEUR

Yachts au-dessus de 2 tonneaux

1<sup>er</sup> prix, une médaille vermeil, grand module, offerte par la Société des Régates de Monaco.

2<sup>e</sup> prix, une médaille en argent, grand module, offerte par le Regio Yacht Club Italiano.

3<sup>e</sup> prix, une médaille en bronze, grand module, offerte par le Regio Yacht Club Italiano.

#### DEUXIÈME SÉRIE

#### PRIX DE LA SAINT-ROMAN

Yachts de 2 tonneaux et au-dessous

1<sup>er</sup> prix, une médaille vermeil, offerte par la Société des Régates de Monaco.

2<sup>e</sup> prix, une médaille en argent, offerte par la Société Nautique de Marseille.

3<sup>e</sup> prix, une médaille en bronze, offerte par la Société Nautique de Marseille.

4<sup>e</sup> prix, une médaille en bronze, offerte par la Société Nautique de Marseille.

#### TROISIÈME SÉRIE

#### PRIX DU ROCHER

Embarcations de plaisance (voile à tiers) Saint-Pierre, liberté de focs, 5 m. 50 maximum (sans allégeance)

1<sup>er</sup> prix, une médaille en argent, offerte par le Club de la Voile de Nice.

2<sup>e</sup> prix, une médaille en bronze, offerte par la Société Nautique de Marseille.

3<sup>e</sup> prix, une médaille en bronze, offerte par la Société Nautique de Marseille.

4<sup>e</sup> prix, une médaille en bronze, offerte par la Société Nautique de Marseille.

#### QUATRIÈME SÉRIE

#### PRIX DE LA SAINT-LAURENT

Embarcations de plaisance, 4 m. 75 maximum. Voilure libre (sans allégeance)

1<sup>er</sup> prix, une médaille en argent, offerte par la Société Nautique de Marseille.

2<sup>e</sup> prix, une médaille en bronze, offerte par la Société Nautique de Marseille.

3<sup>e</sup> prix, une médaille en bronze, offerte par la Société des Régates de Monaco.

#### A 2 heures et demie

#### COURSE SUR BIGUE

1<sup>er</sup> prix, une montre en argent ; 2<sup>e</sup> prix, une volaille de Bresse ; 3<sup>e</sup> prix, un foulard ; 4<sup>e</sup> prix, un saucisson.

#### COURSE AUX BAQUETS

1<sup>er</sup> prix, 20 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 15 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 10 fr.

#### COURSE AUX CANARDS — COURSE A LA NAGE

1<sup>er</sup> prix, 10 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 8 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 fr.

#### OBSERVATIONS

Les yachts de 1 tonneau et 1/2 et au-dessus devront se faire délivrer par la douane un certificat de jauge, conformément aux règlements du Yacht-Club de France.

Tous les prix seront délivrés indistinctement.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la Société, 7, boulevard de la Condamine, tous les jours, jusqu'au 3 septembre à midi.

Tout engagement doit contenir : 1<sup>o</sup> le nom du propriétaire ; 2<sup>o</sup> le nom du yacht ; 3<sup>o</sup> les dimensions nécessaires au calcul de jauge, ou un duplicata authentique du certificat de jauge ; 4<sup>o</sup> la promesse formelle de n'avoir recours à la juridiction des tribunaux pour aucune contestation pouvant résulter des divers incidents de la course et en conséquence de signer, le cas échéant, la formule d'arbitrage dont le modèle est inséré au règlement.

Les réclamations seront reçues au siège de la Société dans le délai de deux heures après la course, elles ne seront examinées par le conseil maritime du Yacht-Club de France qu'autant qu'elles seront présentées conformément aux articles 55, 56, 57 du règlement.

Le Président de la S. R. M.,  
Joseph MARQUET.

Samedi étaient de passage à Monaco, deux jeunes intrépides velocemen allemands, MM. Hans Boetticher et Gustave Ruthienger, tous deux âgés de 21 ans.

Ces intrépides voyageurs étaient partis de Paris le 10 juillet dernier sur une bicyclette-tandem à deux sièges. Ils ont déjà visité l'Est de la France, la Suisse, ont traversé le Saint-Gothard, ont parcouru l'Italie septentrionale (Lugano, Milan, Pavie, Gènes), sont arrivés ici dimanche et ont visité Nice. Ils sont repartis hier pour Toulon, Marseille, et fileront ensuite sur Malaga, Gibraltar, où ils passeront le détroit sur un navire pour aller débarquer à Tanger.

Là commencera la partie la plus difficile du voyage qu'ils comptent effectuer : les deux compagnons se proposent en effet de visiter : Rabat Selah (Maroc), Fez, Oran, Alger, Constantine, Tunis, Kairouan, Gabès, Tripoli ; puis de pénétrer ensuite dans l'intérieur de l'Afrique par Lakna, Audjeville, Siouack, Alexandrie, Le Caire, Suez ; de Suez, ils passeront en Asie-Mineure et visiteront Gaza, Jérusalem, Damas et Alep.

Après avoir visité toute l'Afrique méditerranéenne et l'Asie centrale, nos hardis vélocipédistes comptent continuer sur le Japon, passer dans l'Amérique du Nord et visiter San Francisco et pousser jusqu'à New-York. Ils comptent arriver à Paris par Brest dans deux ans, après avoir accompli un voyage autour du monde qui n'aura pas été long de moins de 25,000 kilomètres.

Ces deux bicyclistes parlent de ces pérégrinations avec une telle confiance qu'on croirait qu'ils sont déjà de retour. Reste à savoir s'ils pourront accomplir la dernière partie : Afrique, Asie Mineure et Amérique.

### CHRONIQUE DU LITTORAL

**Grasse.** — La C<sup>ie</sup> des chemins de fer P.-L.-M. vient d'ouvrir la station-halte du Plan-de-Grasse au service des voyageurs sans bagages et des chiens avec billets.

— Les nouvelles qui nous parviennent de tous côtés relativement à la vendange prochaine sont bonnes.

La maturation du raisin avance rapidement, favorisée par une température peu ordinaire. La période de grandes chaleurs que nous venons de traverser et au cours de laquelle le thermomètre se maintenait à un niveau très élevé même pendant la nuit s'est fait sentir dans tous les pays vignobles, aussi bien en France qu'en Espagne et en Italie. Nulle part, sauf en Algérie, elle n'a eu de conséquences fâcheuses. A la vérité, le mildiou a pu se développer assez fortement pendant quelques jours et le soleil griller quelques raisins, mais d'une façon générale la vigne reste belle et la maturation s'effectue aussi régulièrement que rapidement.

Quant à la qualité, elle s'annonce également comme devant être bien supérieure à celle de l'année dernière, laquelle, il est vrai, fut assez médiocre.

En raison de la température exceptionnelle de l'année, la vendange sera précoce et l'on cite même des vignobles où elle est commencée, principalement pour les Petits Bouschets.

La vente des raisins frais qui, depuis quelques années, a pris un si grand développement, est déjà très active dans toute notre région méridionale, le Comtat, la Provence et le Languedoc. De nombreux acheteurs parcourent le vignoble, et l'on cite des affaires importantes accomplies.

Les prix sont en général assez bien tenus; dans le Vaucluse, sur les côtes du Rhône et le Gard, on paye couramment de 13 fr. 50 à 15 francs les raisins de plaine et 16 et 17 francs les raisins de coteaux. Dans l'Aude et l'Hérault, on mentionne des ventes de quelque importance en vins de la prochaine récolte, faites sur souches dans les prix de 12 à 15 francs l'hectolitre.

**Golfe Juan.** — L'escadre de la Méditerranée est arrivée vendredi en rade du Golfe Juan, et cette force navale sera inspectée par le vice-amiral Rieunier.

Voici la liste de ces différents cuirassés :

29 août. — *Cosmao et Troude*, par M. des Essarts; *Courbet*, par M. Buge.

30 août. — *Amiral-Baudin*, M. des Essarts; *Dévastation*, M. Buge.

31 août. — *Courbet*, M. des Essarts; *Cosmao et Troude*, M. Buge.

1<sup>er</sup> septembre. — *Dévastation*, M. des Essarts; *Amiral-Baudin*, M. Buge.

2 septembre. — *Hoche*, M. des Essarts; *Amiral-Duperré*, M. Buge.

3 septembre. — *Formidable*, M. des Essarts; *Vauban*, M. Buge.

5 septembre. — *Amiral-Duperré*, M. des Essarts; *Hoche*, M. Buge.

6 septembre. — *Vauban*, M. des Essarts; *Formidable*, M. Buge.

7 septembre. — *Duguesclin*, M. des Essarts; *Condor*, M. Buge.

8 septembre. — *Bayard*, M. des Essarts; *Vautour et Lalande*, M. Buge.

9 septembre. — *Condor*, M. des Essarts; *Duguesclin*, M. Buge.

10 septembre. — *Vautour et Lalande*, M. des Essarts; *Bayard*, M. Buge.

**Nice.** — Le Conseil général des Alpes-Maritimes, dans sa dernière séance, a remis à sa session d'avril 1893, la discussion relative au tramway à vapeur de Cannes à Menton, contre la création duquel se sont élevées de nombreuses protestations.

**Beaulieu.** — Cette charmante localité s'apprête à célébrer gaiement sa fête patronale qui aura lieu les 11 et 12 septembre.

Le Comité de la jeunesse fera tous les sacrifices possibles pour que cette fête soit plus brillante encore que les années précédentes.

**Gênes.** — Les fêtes continuent sans interruption et vont avoir leur apogée du 8 au 14 septembre; les préparatifs qui se font journellement pour l'arrivée du roi et des flottes étrangères laissent entrevoir que Gênes la Superbe ne veut pas faillir à son nom et qu'elle tient à se rendre digne de l'admiration bien méritée de ses visiteurs; la municipalité et les membres de la commission de l'Exposition redoublent de zèle et d'ardeur. Les illuminations générales, non seulement de la ville entière mais encore du port et des forts et collines environnants, produiront un effet d'autant plus magique que la configuration de la cité se prête à merveille pour figurer un embrasement général, et il est certain que l'aspect de la ville sera réellement féerique, car rien n'est négligé pour arriver au résultat.

— Le 25 août, à 11 heures du matin, l'Exposition s'est vu privée d'un de ses principaux attraits; par suite d'une bourrasque très forte, le ballon captif le *Colombo*, d'une capacité de 1,500 mètres cubes de gaz, ayant rompu une de ses amarres, s'est renversé et a fait explosion; la détonation a été aussi forte que celle d'un canon de gros calibre et l'aérostat mis en pièces dans des conditions qui ne permettent pas de le réparer.

Pour attendre les grandes fêtes de septembre, outre les distractions nombreuses que l'on trouve à l'Exposition, on a commencé un concours pour mandolines et guitares, auquel prennent part les principaux artistes de toutes les villes d'Italie.

## CAUSERIE

### Les Animaux mélomanes

Le *Ménestrel* raconte, d'après un journal étranger, les curieuses expériences faites récemment, au *Zoological Garden* de Londres, relativement à l'effet que produit la musique sur les animaux.

Un matin, et tandis que les ours dormaient encore profondément, un violoniste s'installa sur le pont qui se trouve au-dessus de leurs cages et se mit à jouer de son instrument. Le plus jeune des ours, s'étant éveillé, se dirigea lentement du côté d'où partaient les sons, s'en approchant le plus possible pour écouter. Le violoniste était à environ dix pieds au-dessus du sol où sont les cages, et l'ours, pour mieux entendre, se mit sur ses pattes de derrière en écoutant attentivement; puis il se retira et commença à marcher en avant et en arrière, en faisant entendre quelques petits grognements doux, mais aussi peu distincts.

Puis, comme le violoniste se mit à jouer avec plus de force, l'ours se leva de nouveau sur ses pattes de derrière, passant celles de devant et son museau en dehors des barreaux de la cage. Le musicien descendit alors devant la cage, en jouant toujours, et l'ours, s'asseyant le plus près possible de lui, passait ses pattes entre les barreaux, comme s'il voulait prendre l'instrument.

Ce ne fut que lorsque le violon cessa de se faire entendre que l'ours s'éloigna des barreaux pour aller se rafraîchir dans l'auge remplie d'eau. Les deux vieux ours, au premier accord de l'instrument, s'étaient également éveillés, s'étaient mis à écouter avec l'attention la plus comique, et tous deux, debout, passaient aussi pattes et museau entre les barreaux de la cage.

A un faux accord fait à dessein, ils reculèrent vivement au fond de leur cage, comme effrayés, puis le violoniste ayant joué une marche, ils se mirent à marcher de long en large en réglant leur pas sur la mesure.

Chez les lions, l'effet fut identique; tous s'approchaient le plus possible de l'instrument; l'un d'eux balançait, comme en mesure, la touffe de poils noirs qui termine sa longue queue; une lionne vint le pousser pour lui prendre sa place afin de s'approcher davantage du violoniste.

Chez les loups, l'effet est tout différent: la musique, on le sait, les effraie. Le loup commun levait son dos et grinçait des dents de la plus hideuse façon. Le loup indien paraissait en proie à la plus lâche terreur, tremblant, le poil hérissé, rampant sur le ventre, et se sauvant tout au fond de sa cage. Les chacals et les renards sont moins effrayés que les loups.

Les brebis, au contraire des loups, naturellement, paraissent charmées et cessent de brouter pour écouter le violon.

Un éléphant d'Afrique ne parut pas du tout goûter le talent de l'instrumentiste, ou peut-être le choix du morceau qu'il jouait; battant des oreilles, levant et agitant sa trompe il se mit à hurler et à siffler comme une locomotive, en poussant les barreaux avec sa tête.

Il donnait tous les signes possibles de crainte et de déplaisir.

Mais c'est surtout chez les singes que la musique causa le plus d'étonnement et d'excitation. Les gros singes étaient plus effrayés que charmés. Un jeune orang-outang tourna de suite le dos au musicien et alla se réfugier tout au haut de sa cage. Un autre écoutait gravement, les mains croisées, et, à un crescendo, fit entendre une remarque parfaitement articulée que Darwin aurait peut-être comprise. Tous, ainsi du reste que les autres animaux, semblent véritablement effrayés par les faux accords.

## LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Les courses de Deauville sont finies. Elles marquent de plus en plus une étape dans la vie mondaine en été. Cette année, elle a été très élégante, et l'hippodrome de la Touque, le jour du Grand Prix, favorisé par un beau soleil et une légère brise, a été égayé par des toilettes claires: la mousseline blanche à bouquets et à rayures

de couleur avait beaucoup de succès; le jaune luttait avec le blanc; le beige et le bleu pâle avaient des fidèles qui étaient charmantes. Cette journée du Grand Prix a été très remplie. Le matin, Trouville s'était mis en fête. Le vénérable curé de l'église de Bon-Secours, qui ne laisse jamais passer cette occasion de faire une quête pour ses pauvres, avait organisé une messe en musique avec orchestre, chœurs et solis; un dominicain, qui ne manque pas de talent, le P. Etourneau a fait un beau sermon. Après la messe, déjeuner, et pendant l'après-midi, courses. Le soir, la société la plus distinguée s'était donné rendez-vous à l'Eden de Trouville, où on a aperçu la princesse de Sagan, la duchesse de Morny, la marquise de Galliffet, la comtesse de Ganay, la princesse de Poix et cinquante autres nobles dames que je ne nommerai pas, les listes les plus courtes étant les meilleures. Yvette Guilbert a été quelque peu troublée par la composition de cet auditoire exceptionnel; elle était, d'ailleurs, très ennuyée de porter une toilette qui ne lui seyait pas. Peut-être éprouvait-elle quelque mauvaise humeur des chansons assez médiocres que produisent depuis quelque temps ses fournisseurs ordinaires. Il a fallu, pour la mettre en train, les applaudissements nourris des spectateurs; applaudissements mérités, Yvette Guilbert n'ayant jamais été plus en voix, plus spirituelle, plus originale. Elle est arrivée au point culminant du talent.

Les jeunes filles, qui ne pouvaient assister à ce spectacle un peu épicé, se sont consolées en participant au bal blanc que la marquise de Taulay avait organisé à leur intention dans sa villa du Belvédère.

Nous avons dit, dans notre précédente lettre, les attractions de Cabourg qui est de plus en plus en faveur parmi les plages normandes. La plage voisine, Houlgate est également très bien fréquentée. On danse en famille au Casino, et il y a de charmantes réunions dans les villas particulières. Chez M<sup>me</sup> Desmarest on a fait de la musique; la vicomtesse de Favières a donné plusieurs garden-parties très réussies dans sa villa Madeleine; on a dansé chez M<sup>me</sup> de Gheest, femme du sympathique sportman. La grande distraction est la promenade, à pied, à cheval, à âne, en voiture, en bateau. Il y a beaucoup de mails; le mieux tenu est, sans contredit, celui de M. Georges de Montgomery, qui habite, à Cabourg, la villa Serbat.

Dinard a été, pendant le mois d'août, un endroit très select où la noblesse de Bretagne se mêlait à la noblesse parisienne et au *peerage* anglais. La colonie anglaise, a son organisation spéciale, son club et son jeu de lawn-tennis. La colonie française a ses régates, ses courses, ses assauts d'armes, ses bals de grandes personnes et ses bals d'enfants, ses représentations théâtrales, ses fêtes champêtres. Les deux colonies ont leurs yachts et fusionnent aux bals du casino qui rappellent les réunions les plus triées du faubourg Saint-Germain. On fait des excursions à Dinan par la Rance, à Saint-Enogat, à Saint-Malo, à Paramé, à Cancale, à la pointe du Décollé, à Saint-Lunaire et à Saint-Jacut-de-la-Mer, où Richepin a eu l'idée de son *Flibustier*.

Les stations balnéaires deviennent désertes, malgré les efforts des logeurs qui essaient de persuader aux Parisiens sceptiques que « le mois de septembre est le plus agréable à la mer. » On ne rencontrera bientôt plus sur les plages que des familles économes qui viennent y louer en ce mois tardif, pour quelques louis, des villas qu'en août on se disputait à coups de billets bleus. Cette année, les ports de mer sont plus ou moins atteints de choléra ou exposés à ce fléau terrible. Le Havre, sous prétexte de rassurer les populations, publie des statistiques sanitaires qui démontrent que les exagérations qui circulent ont une base de vérité. Cette situation sanitaire des côtes maritimes de la Manche n'a rien d'encourageant, et depuis deux jours on voit rentrer à Paris « les gens qui ne veulent pas faire d'imprudences. » — « S'il n'y avait que moi, dit lentement le père de « famille, je resterais à la mer; mais j'ai femme et « enfants! » — On reconnaît facilement cet homme prudent devant les terrasses des cafés où il absorbe des tasses de thé si aromatisées de rhum qu'on pourrait les appeler tasses de rhum aromatisées de thé. Ce type fait bouillir l'eau qu'il boit, ne mange pas de fruits et se fait frictionner le ventre chaque matin. Il a eu très peur cette semaine parce que quelques juifs russes, qui étaient d'une propreté relative, ont traversé Paris. Il lit avec religion les articles que Jean-sans-Terre publie dans le *Petit Journal* sur la noirceur de l'eau de la Seine. Sa seule distraction a été d'assister à la première repré-

sensation d'un vaudeville de M. Hennequin, *la Femme du Commissaire*, que vient de donner le théâtre Cluny.

N'oublions pas d'ajouter que l'ouverture de la chasse a ramassé beaucoup de Nemrods qui sont venus faire nettoyer leurs fusils. Les journaux spéciaux annoncent que le gibier sera abondant cette année, que de lièvres vont être demain troublés dans leur repos ! Quel triste sort va être celui des perdrix ! Combien de chiens seront-ils tués dans les plaines de la banlieue par de maladroits disciples de saint Hubert !

DANGEAU.

FAITS DIVERS

**NOUVEAUX TIMBRES-POSTES AUX ETATS-UNIS.** — Une correspondance de Washington nous informe que le directeur général des postes des Etats-Unis, M. Wannamaker, vient de décider l'émission d'une nouvelle série de timbres-poste en l'honneur du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. D'après le projet adopté, la vente de ces nouveaux timbres-poste, qui durerait seulement une année, commencerait le 1<sup>er</sup> janvier 1893, pour finir au 31 décembre ; après quoi, on reprendrait les timbres qui sont actuellement employés.

Un de ces nouveaux timbres-poste représentera le portrait de Christophe Colomb, un deuxième le couvent de la Robida, dans lequel a logé le célèbre navigateur avant son départ pour l'Amérique, et un troisième la caravelle *Santa-Maria*, à bord de laquelle il est allé à la découverte du Nouveau-Monde.

Déjà cet événement met sur les dents les collectionneurs de timbres-poste, impatients de posséder les timbres du quatrième centenaire d'Amérique.

**COMMENT ON COUPE LE VERRE AVEC DES CISEAUX.** — On peut couper avec des ciseaux ordinaires une feuille de verre, un morceau de carreau, par exemple, aussi facilement que l'on couperait une feuille de carton.

Tout le secret consiste à plonger dans un seau d'eau le verre, les ciseaux et les mains ; le verre se coupe en lignes droites ou courbées sans cassure ni fente ; cela tient à ce que l'eau amortit les vibrations des ciseaux et de la plaque de verre.

Si l'opérateur laissait sortir de l'eau la plus petite partie des ciseaux, les vibrations seraient suffisantes pour empêcher le succès de l'expérience.

Que les incrédules essaient, et ils seront convaincus.

On peut aussi découper du verre mince avec des ciseaux, et sans le plonger dans l'eau, en recouvrant ce verre de bandelettes de papier solidement collées et disposées dans tous les sens ; ces bandelettes amortissent assez les vibrations pour empêcher le verre de se casser ; le procédé du seau d'eau, toutefois, réussit plus sûrement.

**PROPRIÉTÉS DE L'EAU « DE CORNES ».** — C'est une des plus précieuses recettes pour guérir les plaies de tout genre, foulures, brûlures, coupures, écorchures — elle est employée, du reste, par les ouvriers parisiens qui fabriquent des objets en corne.

Faire bouillir dans de l'eau, de la corne rapée. La matière gélatineuse contenue dans cette eau possède une vertu rare de restauration des tissus momentanément détruits. Si, par exemple, on place une compresse d'eau de corne sur le genou d'un cheval couronné, au bout de quelques jours, il sera guéri et le poil repoussera sur la peau dénudée. C'est assez dire son efficacité.

Pour l'usage, appliquer une compresse semblable sur toutes sortes de coupures, brûlures, etc. On enregistrera avec plaisir les bons effets de ce spécifique.

On télégraphie de Naples, 24 août :

La côte de Messine vient d'être le théâtre d'un étrange accident. Une embarcation toute pavoisée et enguirlandée, portant 22 personnes, hommes, femmes et enfants, venait pour le jour de l'Assomption à Messine où avaient lieu ce jour-là des régates et autres réjouissances maritimes. Tout à coup les chants joyeux qui s'échappaient de la bouche des passagers cessèrent et un cri d'angoisse retentit. Le jeune Santo-Caruso, qui s'était assis sur le bord de la barque, venait de perdre l'équilibre et de disparaître sous les eaux.

Le père, sans hésiter, se jeta à la mer pour porter secours à son enfant. Il parvint à le saisir par les cheveux, le maintenir au-dessus des flots, puis il gagna la barque en nageant vigoureusement. Au moment où il allait se cramponner au bord de la barque, un énorme sélacien, de l'espèce appelée chiens de mer, surgit du fond des eaux, saisit à pleine gueule le nageur et disparut dans l'abîme avec sa double proie à la vue des passagers pétrifiés d'horreur.

Un tremblement de terre s'est fait sentir dans la matinée du 26 août, vers quatre heures, dans le Centre et le Midi de la France.

Les dépêches Havas signalent que : à Vichy, Clermont, Aurillac, Mende, Vienne, Valence, Lyon, Riom, Limoges deux ou trois oscillations se sont produites entre 4 h. 30 et 4 h. 35 du matin.

Les oscillations ont duré deux secondes à peine.

Les dépêches ne concordent pas sur leur direction.

A Aurillac, la secousse a été assez violente. Dans plusieurs chambres, des lits et d'autres meubles ont été soulevés, des portes et des fenêtres ont été ébranlées et ouvertes.

Près de Murat, quatre maisons se sont écroulées. On ignore encore s'il y a des victimes.

A Riom, les meubles ont oscillé.

A Valence, les oscillations étaient accompagnées d'un fort bruit souterrain.

Vers 10 heures, une nouvelle secousse, plus violente, s'est fait sentir dans les mêmes villes.

A Riom, cette nouvelle secousse était accompagnée d'un violent bruit. Un terrassier a été renversé dans un fossé.

A Clermont-Ferrand, cette secousse a eu 6 ou 7 oscillations d'amplitude prolongée. Elle a été ressentie très fortement à 10 h. 37.

MM. Martel, Ernest Rupin, Raymond et Armand Pons viennent de parcourir de nouveau avec succès les causes de Gramat (Lot).

Ils ont exploré un abîme connu dans le pays sous le nom d'*igue* de Viazac. Cet *igue*, situé dans la commune de Caniac, canton de Labastide-Murat, a une profondeur totale de 160 mètres.

L'orifice, masqué par un bouquet d'arbres, mesure 12 mètres sur 7 ; il se rétrécit à 10 mètres de profondeur et donne accès à un puits vertical de 110 mètres aboutissant à une galerie. A quelques pas de là s'ouvre un second puits de 40 mètres, qui se termine en cul-de-sac.

La galerie, haute à l'entrée de 50 mètres, s'élève en pente douce sur un parcours de 100 mètres ; elle est interrompue çà et là par une série de digues stalagmitiques qui indiquent le lit d'une ancienne rivière aujourd'hui desséchée. *Igue* de Viazac rentre dans la catégorie des avens par érosion.

A l'exception de celui de Rabanel, dans l'Hérault, qui a 212 mètres, c'est le plus profond qu'on ait rencontré jusqu'à ce jour.

*Igue* de Viazac a été très difficile à explorer ; les préparatifs de descente ont commencé à midi, et ce n'est que le lendemain à 4 heures du soir que tout a été terminé. Les explorateurs ont dû passer une nuit à la belle étoile.

**LE CHARBON DE BOIS COMME DÉSINFECTANT.** — Dans la période des chaleurs, on se demande comment désinfecter les locaux, les bassins, etc.

Les propriétés désinfectantes du charbon de bois sont des plus remarquables et des plus économiques. Le charbon de bois empêche l'altération de l'eau et permet même de purifier des eaux noires et fétides au point de les rendre potables.

L'air que l'on forcera à traverser une couche de charbon de bois placé entre deux toiles métalliques sera également désinfecté. Enfin, l'emploi de charbon de bois permettra de réaliser, à bon marché, la désinfection des fosses d'aisances.

**UN HOTEL DANS UN ÉLÉPHANT.** — On va commencer dans quelques jours à Chicago la construction d'un immense hôtel ayant la forme d'un éléphant. Ce pachyderme en moëllons sera surmonté d'une plate-forme où

l'on installera un observatoire qui sera placé à 200 pieds du sol. L'hôtel pourra loger 700 voyageurs.

M<sup>e</sup> Sanoner, un de nos jeunes commissaires-priseurs parisiens, dirigeait dernièrement, assisté de l'expert Gandouin, une vente de jouets anciens, comprenant une centaine de numéros.

Il y avait là des bibelots de tous les temps, mais tous de dimensions minuscules — faits enfin pour les mignonnes mains qui les possédèrent — depuis l'époque Louis XIII jusqu'à 1830.

L'enfance a donc, elle aussi, songé aux collectionneurs futurs ! Ce classique âge sans pitié a eu garde de nous laisser quelques souvenirs des objets servant à son amusement — sans les casser.

Supposons que la sagesse de quelque prudente et digne aïeule fut cause de ce soin extraordinaire ; pensons même que papas et mamans d'autrefois, rangés et gens à précaution, n'y furent point étrangers...

Toujours est-il que cette collection, que nous avons pu voir avant sa dispersion, était chose des plus curieuses et suggestives.

A tort et à travers, imitant les premiers possesseurs des joujous en question, passons des uns aux autres et citons quelques pièces de cette collection lilliputienne, comprenant, comme toute autre : mobilier, armes, objets d'art et d'ameublement, bibliothèque (peu nombreuse malheureusement — mais cela s'explique, car ces pseudo-in-folio sont rares !) — jouets (cela va sans dire...) batterie de cuisine complète, armure (brrrr !), instruments de musique, pièce de canon (brrr ! brrr !), voitures et carrosses, etc.

Et, notamment, retenons les quelques hauts prix accompagnant ces notes :

Un tout petit fauteuil chêne tourné tors, modèle dit Rubens, recouvert en étoffe, vendu 70 fr. ; une table bronze doré et garnie de coraux et d'argent, hauteur : 8 centimètres, 40 fr. ; une demi-armure en fer martelé, repoussé et cloué, avec mannequin mobile de même époque, hauteur 28 centimètres, vendue 615 francs.

Un petit meuble Louis XIV de forme contournée à deux portes, et marqueterie de bois de couleur, hauteur 16 centimètres, 60 francs ; une fontaine en cuivre rouge repoussé, avec son bassin, 195 francs.

Une petite chaise Louis XV a été payée 100 francs ; un confessionnal bois de noyer tourné et parties marqueteries, hauteur 38 centimètres, a obtenu la même enchère de 100 francs ; une poupée articulée avec robe à la Watteau, en soie brochée de la même époque, hauteur 40 centimètres, a été adjugée 110 francs.

Une selle avec ses accessoires, le tout en acier et gravé, jouet exécuté pour Louis XVI enfant, a été vendue 560 francs ; la paire d'étriers, 70 francs ; une musette minuscule en bois sculpté et tourné avec sa vessie, 79 fr. ; une cuisine de la même époque, jouet curieux, formée d'une maison en bois contenant fourneau, armoiries, cage à volailles, billot et tous les accessoires d'une cuisine, a été adjugée 340 francs.

Avec la Révolution et le premier Empire tout change. Les jouets prennent une nouvelle forme : ce ne sont plus qu'épées, canons, soldats de plomb. Un grenadier de la garde impériale a été vendu 35 francs ; un sapeur de la garde, 42 francs, etc.

Parlons enfin des dix volumes microscopiques, imprimés et reliés : livres de messe ou chansonniers. Ils sont en veau ou en maroquin en petits fers ; le plus petit a vingt-cinq millimètres de hauteur ; ils ont été vendus 25 francs en moyenne.

Enfin quatre modèles de voitures et de carrosses de l'époque du Consulat et une série de soldats en bois sculpté, du même temps, ont été adjugés 1,000 francs environ.

VARIÉTÉS

Les Caravelles de Christophe Colomb

Au moment où l'on célèbre en Europe et en Amérique avec solennité le quatrième centenaire de la découverte du Nouveau Monde, tout ce qui se rapporte à Christophe Colomb et à ses mémorables voyages prend un vif intérêt d'actualité et attire l'attention publique.

On sait que c'est à la tête de trois petits navires non pontés que l'illustre navigateur partit du port de Palos, le vendredi 3 août 1492, pour traverser l'Océan Atlantique à la recherche d'une route de l'Inde plus commode et plus courte.

La *Revue maritime autrichienne* de Pola a récemment publié un article fort intéressant, donnant le résultat de toutes les investigations faites jusqu'ici, particulièrement en Espagne pour arriver à connaître quels étaient exactement le type et la valeur maritime des trois navires de Christophe Colomb.

Nous savons qu'on appelait ces navires *caravelles*; mais le résultat des dernières recherches a été précisément de nous faire connaître que cette dénomination ne s'appliquait à aucune classe particulière de navires. Les Espagnols employaient le mot *carabela*, emprunté à la langue franque et venant du mot grec *karati*, pour désigner des navires très dissemblables les uns des autres par leur construction et leur voilure. Les investigations ont réuni tous les renseignements que pouvaient fournir les écrits de l'amiral, particulièrement son journal de bord; les esquisses mises sur les cartes qu'il a publiées par Juan de la Cosa, pilote de l'amiral; enfin les anciennes publications faites sur ce sujet.

Ils en sont arrivés à fournir au peintre de marine Rafaël Manleon, les moyens de faire une aquarelle représentant les trois navires de Christophe Colomb, tels qu'on est autorisé, par le caractère sérieux de ces recherches, à se les imaginer.

Les trois navires de Christophe Colomb s'appelaient : *Santa-Maria*, *Nina* et *Pinta*. Le premier de ces navires avait les dimensions suivantes : longueur de quille, 19 mètres; entre perpendiculaires, 23 mètres; plus grande largeur, 6 m. 90; creux, 4 m. 50; capacité de charge, de 120 à 130 tonneaux. L'équipage n'ayant jamais dépassé 90 hommes, le navire pouvait porter un approvisionnement assez considérable en vivres et en eau. Le journal de l'amiral mentionne que son grand canot avait 5 brasses de longueur; mais le même document ne parle que superficiellement de l'armement; il mentionne, par exemple, que, le 26 décembre, l'amiral fit tirer *una lombarda y una espingarda*.

La dernière de ces armes est bien connue; la première était un canon de petit calibre, originaire de Lombardie.

La voilure de la *Santa-Maria* était celle d'un petit trois-mâts, avec cinq voiles seulement: le foc, la misaine, la grand'voile, surmontée d'un hunier, et une voile latine pour foc d'artimon. Le grand mât avait une hune ronde en forme de corbeille, et qui pouvait abriter des tireurs ou des lanceurs de grenades. La forme générale de la coque était celle des navires ronds de l'époque: il y avait un grand château derrière, un plus petit devant. Le franc-bord était très bas au milieu et le pont y était ouvert. Le grand canot ne pouvait cependant pas y être embarqué; aussi le tableau de M. Mauléon le représente-t-il à la remorque du navire sous voiles.

Les qualités nautiques de la *Santa-Maria* étaient excellentes; le journal de l'amiral en fait foi: ce navire se comportait très bien par mauvais temps, il avait la vitesse d'un fin voilier.

Il en était de même des deux autres navires et le journal précité constate souvent une vitesse de 15 milles italiens à l'heure, ce qui équivaut à 11 milles marins: très belle vitesse pour des navires naviguant de conserve.

La *Revue autrichienne* cite d'ailleurs, comme exemple des grandes vitesses qu'atteignaient les navires de cette époque, un parcours de 600 milles italiens exécuté en 36 heures par une caravelle que commandait Vincenta Lago et qui avait visité successivement les Canaries, Madère, Porto-Santo et la Gambie en 1444. C'était, d'après l'écrivain autrichien, une vitesse de 12 nœuds et demi.

Les dimensions des deux autres navires que conduisait Christophe Colomb ne sont pas indiquées; mais les esquisses et le tableau les représentent beaucoup plus petits.

La *Nina* était de même forme que la *Santa-Maria*. La *Pinta* avait des voiles latines à ses trois mâts, du moins au commencement du voyage. Mais le journal de l'amiral fait connaître que, dès la première relâche, aux Canaries, cette voilure fut remplacée par des voiles

carrées, afin que le navire se trouvât dans les mêmes conditions que les deux autres.

Ces trois navires, naviguant de conserve, portaient au grand mât le pavillon de Castille, et, au mât de misaine, celui de l'amiral.

Le premier était divisé en quatre cases, comme un damier, deux rouges et deux blanches. Celles-ci présentaient chacune un lion, les autres, un château. C'étaient les armes de Castille; celles d'Aragon étaient exclues, par ordre de la reine Isabelle, le gouvernement de ce pays ayant refusé de participer aux frais de l'expédition.

Le pavillon de l'amiral était un guidon blanc avec une croix verte entre deux lettres couronnées, F et I, initiales des noms de Ferdinand et d'Isabelle, qui avaient donné ces armes à Christophe Colomb. La croix était peinte sur les voiles des navires, suivant l'usage adopté par les Espagnols et les Portugais pour distinguer leurs bâtiments de ceux des infidèles.

Il existe aussi, au musée de Madrid, un autre tableau du premier voyage de Christophe Colomb. Il est dû au peintre Brugada et représente la flottille arrivant, le 12 octobre 1492, en vue de l'île que les indigènes appelaient *Guanahani*, et à laquelle le hardi navigateur donna le nom de San Salvador.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, Notaire et Défenseur  
près le Tribunal Supérieur de la Principauté  
sise à Monaco, rue du Tribunal, n<sup>o</sup> 12

## A VENDRE SUR LICITATION

Le vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, à neuf heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, au Palais de Justice, et par devant M. Eliacin PLANTIF, Juge audit Tribunal, délégué à cet effet, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble ci-après désigné, provenant de la succession du sieur Henri-Constant FONTAINE, en son vivant propriétaire à Monaco;

Sur la poursuite de la dame Claire FONTAINE, épouse du sieur Alfred LAJOUX, son mari, et de ce dernier, pour la due assistance et autorisation de sa femme, maîtres d'hôtel, demeurant ensemble à Monaco, agissant, ladite dame, comme héritière dudit sieur FONTAINE, et ayant M<sup>e</sup> VALENTIN pour défenseur constitué;

Contre: 1<sup>o</sup> la dame Clémentine BOUVIER, veuve FONTAINE, sans profession; 2<sup>o</sup> le sieur Amédée FONTAINE, négociant; 3<sup>o</sup> le sieur Henri FONTAINE, employé; 4<sup>o</sup> le sieur Laurent BELLANDO, propriétaire, pris en qualité de tuteur datif de Louis, Amédée et Marie, frères et sœur BELLANDO, enfants mineurs issus du mariage de la dame Odile FONTAINE avec le sieur Nicolas BELLANDO, leur père et mère décédés; 5<sup>o</sup> la dame Louise FONTAINE, épouse AMICHAULT, et ledit AMICHAULT, son mari, pour la due assistance et autorisation de sa femme, restaurateurs; 6<sup>o</sup> et la dame Marie FONTAINE, épouse ISSAURAT, ainsi que le sieur ISSAURAT, son mari, pour la due assistance et autorisation de son épouse, sans profession, demeurant tous à Monaco, à l'exception des époux Amichault, qui habitent à Breteuil-Ville (Oise), et des époux Issaurat, qui demeurent à Cannes; *co-licitants*.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE :

### UN IMMEUBLE

sis à Monaco, au quartier de la Condamine, rue de la Turbie, n<sup>o</sup> 17, comprenant une grande maison composée de trois étages sur rez-de-chaussée, d'une petite maison derrière, servant d'écurie et d'habitation aux cochers, et d'un petit bâtiment pour concierge.

Le tout, figurant au cadastre de la Principauté, sous les numéros 375 et 376 de la section B, est d'un revenu de sept mille francs.

La vente de cet immeuble a été autorisée par jugement du Tribunal Supérieur en date du sept juin dernier.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé au Greffe dudit Tribunal le vingt-quatre août courant, et l'adjudication en a été fixée en ces lieux, jour et heure, par Ordonnance de monsieur le Président du Tribunal Supérieur, en date du même jour; l'un et l'autre dûment enregistrés.

### MISE A PRIX

La mise à prix a été fixée par M. l'Avocat Général à la somme de **soixante mille francs**, ci. . . **60,000**

Fait et rédigé par moi, défenseur poursuivant, à Monaco, le vingt-six août mil huit cent quatre-vingt-douze.

Pour mon confrère empêché,  
Signé : Ch<sup>er</sup> DONNÈVE, avocat.

Enregistré à Monaco, le vingt-sept août mil huit cent quatre-vingt-douze, f<sup>o</sup> 23 verso, c<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>. Reçu un franc.

Signé : BERTONI.

### MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 22 au 28 août 1892

|                    |                                      |        |
|--------------------|--------------------------------------|--------|
| MARSEILLE, cutter. | Michel, fr., c. Borry,               | chaux. |
| SAINT-TROPEZ,      | b. Marie, fr., c. Ferrero,           | sable. |
| ID.                | b. Vierge-Marie, fr., c. Doglio,     | id.    |
| ID.                | b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,      | id.    |
| ID.                | b. Volonté-de-Dieu, fr., c. Davin,   | id.    |
| ID.                | b. Ville-de-Marseille, fr. c. Jaume, | id.    |
| ID.                | b. Fortune, fr., c. Moutte,          | id.    |
| CANNES,            | b. Charles, fr., c. Allègre,         | id.    |
| ID.                | b. Gambetta, fr., c. Gardin,         | id.    |
| ID.                | b. Figaro, fr., c. Musso,            | id.    |
| ID.                | b. Indus, fr., c. Phion,             | id.    |
| ID.                | b. Marie, fr., c. Dalbéra            | id.    |

Départs du 22 au 28 août

|                        |                                       |           |
|------------------------|---------------------------------------|-----------|
| SAINT-RAPHAËL, cutter. | Michel, fr., c. Borry,                | sur lest. |
| SAINT-TROPEZ,          | b. Marie, fr., c. Ferrero,            | id.       |
| ID.                    | b. Vierge-Marie, fr., c. Doglio,      | id.       |
| ID.                    | b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,       | id.       |
| ID.                    | b. Volonté-de-Dieu, fr. c., Davin,    | id.       |
| ID.                    | b. Ville-de-Marseille, fr., c. Jaume, | id.       |
| ID.                    | b. Fortune, fr., c. Moutte,           | id.       |
| ID.                    | b. Charles, fr., c. Allègre,          | id.       |
| CANNES,                | b. Gambetta, fr., c. Gardin,          | id.       |
| ID.                    | b. Figaro, fr., c. Musso,             | id.       |
| ID.                    | b. Indus, fr., c. Phion,              | id.       |
| ID.                    | b. Marie fr., c. Ferrero,             | id.       |

### AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

## SABLE POUR CONSTRUCTIONS

MACHEFER POUR REMPLISSAGES

Rendu par wagons dans les gares du département

NEGRIN L.

CANNES-LA-BOCCA (Alpes-Maritimes)

## HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare  
MONACO-CONDAMINE

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

GRAND BAZAR

## MAISON MODÈLE

Madame DAVOIGNEAU-DONAT

Médaille d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers, 1883; de Paris, 1889

ARTICLES DE PARIS, SOUVENIRS DE MONTE CARLO  
BIJOUTERIE, PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES, PARFUMERIE  
ÉVENTAILS, GANTS, LINGERIE, PARAPLUIES  
OMBRELLES, CANNES, ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

Articles de voyage

Maison recommandée — On parle toutes les langues.

Imprimerie de Monaco — 1892